

Commission des Finances, de la Comptabilité, du  
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2009-2010

---

21 JUIN 2010

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 21 JUIN 2010

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 78 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Canoë-kayak » . . . . .	3
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Questions orales (Article 78 du règlement)</b>	<b>4</b>
3.1	Question de M. Gilles Mouyard à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Création d'une piste d'athlétisme indoor à Jambes » . . . . .	4
3.2	Question de M. Marc Elsen à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconnaissance du kin-ball en Communauté française » . . . . .	6

Présidence de M. Richard Miller, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Questions orales (Article 78 du règlement)

### 1.1 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Canoë-kayak »

M. Philippe Dodrimont (MR). – J'ai été particulièrement attentif aux exploits réalisés le 13 juin par un sportif wallon, Maxime Richard, qui a remporté le titre mondial du sprint en rivière en canoë-kayak. Ce titre laisse augurer de beaux espoirs pour cette discipline. Pourquoi ce Dinantais n'imiterait-il pas Jean-Pierre Burny qui fut quatre fois champion du monde et qui participa à trois Olympiades ?

La discipline dans laquelle s'est illustré Maxime Richard devrait pouvoir intégrer le programme des Jeux olympiques en 2016. Cela n'empêchera pas ce sportif de se produire d'ici là dans d'autres disciplines du canoë-kayak qui figurent déjà au programme olympique.

Dans quelles conditions un sportif de ce niveau peut-il s'entraîner en Communauté française pour atteindre ses objectifs ? Quelles sont les rivières permettant la pratique de cette discipline ?

Sachant que, lorsque Jean-Pierre Burny était au sommet de son art, le canoë-kayak a connu un sérieux engouement, quelles sont les pistes qui pourraient être poursuivies pour augmenter le nombre de sites d'entraînement voire de compétition ?

Quelles sont les conditions d'encadrement dont disposent en Communauté française les adeptes des différentes disciplines du canoë-kayak : la rivière – la spécialité de Maxime Richard –, les compétitions en eaux calmes et le slalom ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Dodrimont de nous donner l'occasion de pousser un cocorico au vu des remarquables performances de Maxime Richard. Je rappelle d'emblée les efforts que nous faisons pour ce type de discipline. Maxime Richard fait partie des cinquante sportifs de haut niveau bénéficiant

d'un contrat de la Communauté française. Nous sommes donc en quelque sorte son employeur afin de lui permettre de progresser dans ses résultats.

Maxime Richard a en effet remporté ce week-end en Espagne le titre de champion du monde de canoë-kayak sur rivière, rejoignant ainsi Jean-Pierre Burny qui a été champion du monde à quatre reprises de 1969 à 1979 et qui a terminé quatrième aux Jeux olympiques de Munich. Certes, cela ne date pas d'hier mais cela démontre à quel point ce sportif a brillé au firmament du canoë-kayak.

Je rappellerai toutefois, pour tempérer quelque peu notre enthousiasme, que les compétitions de type « rivière » en canoë-kayak ne font pas partie des disciplines olympiques. Vous évoquez la possibilité de les voir reprises dans le programme des JO de 2016. Cela me paraît peu probable car, deux ans et demi avant le début des Jeux, il ne peut plus être modifié. Le COIB n'est guère optimiste. En outre, le programme du kayak vient d'être modifié pour 2012 et ce serait très étonnant que de nouvelles adaptations interviennent avant 2016. Les dernières modifications concernent le remplacement, pour le sprint en ligne, du cinq cents mètres par un deux cents mètres, tant pour le kayak monoplace que pour le biplace.

Par ailleurs, nous sommes fiers d'apprendre que Maxime Richard tentera de se sélectionner pour les Jeux olympiques de 2012 et qu'il participera, aux côtés de deux autres compatriotes, Wouter D'Haene et Laurens Pannecoucke, au test de sélection organisé au lac d'Hazewinkel pour les championnats d'Europe qui auront lieu en Espagne début juillet 2010.

Le résultat enregistré par Maxime Richard le week-end dernier n'est pas le fruit du hasard. En effet, Jean-Pierre Burny a entraîné le père de Maxime, devenu lui-même son entraîneur. La Communauté française a payé tous les frais de déplacement et de séjour de la famille Richard afin que Maxime s'entraîne dans les meilleures conditions. Je pense qu'il nous en sait gré car cela lui a permis d'améliorer considérablement ses résultats.

Enfin, les athlètes peuvent s'entraîner sur les rivières belges. En effet, la Lesse, avec ses trente kilomètres de rivière navigable, permet de travailler la puissance et le développement physique tandis que la Semois, l'Ourthe, la Lienne, l'Amblève, la Meuse, le Viroin ou la Vière apportent chacune des spécificités techniques qui permettent de progresser dans un cadre riche et varié. Cependant, les rivières de montagne restent indispensables à un entraînement technique de haut niveau. Malheu-

reusement, la Belgique ne dispose que d'un plan d'eau homologué pour la course en ligne, le site d'Hazewinkel. Nous devons donc financer des déplacements à l'étranger pour les entraînements et les compétitions.

Plusieurs centres Adeps, situés près de rivières ou de plans d'eau, sont équipés du matériel nécessaire pour la pratique du kayak. À ce jour, il reste encore des places disponibles pour des stages d'été dans les centres de Chiny, d'Engreux, de Seneffe et de Liège. D'ailleurs, pendant de nombreuses années, Jean-Pierre Burny a lui-même encadré les stages Adeps à Chiny et donné le goût du kayak à de nombreux jeunes. Ceux qui le souhaitent ont ainsi pu pratiquer ce sport en s'inscrivant dans un des treize clubs affiliés à la Fédération francophone de canoë, reconnue et subventionnée par la Communauté française.

Ces subventions permettent aux fédérations de financer l'encadrement des sportifs. Une somme de 63 850 euros a été octroyée en 2010 pour soutenir le programme sportif de haut niveau. L'encadrement technique de Maxime Richard est assuré par la fédération et en particulier par son père.

Les moyens déployés par la Communauté française portent aujourd'hui leurs fruits. Je suis convaincu qu'un de nos sportifs de haut niveau sera le porte-drapeau de cette discipline. Outre les moyens alloués à cette fédération, nos rivières ont des spécificités techniques qui permettent aux athlètes de progresser. Pour le très haut niveau, nous devons financer des séjours à l'étranger afin de leur donner la possibilité de s'exercer dans les rivières de montagne. Ce sport est promis à un bel avenir. Nous ne manquerons pas, en collaboration avec le secteur du tourisme, de faire connaître et reconnaître les performances de Maxime Richard, qui doit servir d'exemple.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je remercie le ministre pour cette réponse très complète et précise. Je regrette toutefois que le public ne soit pas mieux informé de l'aide que la Communauté française apporte à ce jeune sportif.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Entre 2009 et 2010, le nombre de sportifs sous contrat a doublé.

Je voudrais ajouter que le très prometteur Thomas Degand vient d'aligner trois victoires consécutives. Il fait partie du Centre de formation des cyclistes francophones. L'année prochaine, il sera probablement engagé par une équipe professionnelle. Nous le soutenons par l'octroi d'un statut particulier ainsi que par la supervision de ses

entraînements.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Il y a d'autres excellents cyclistes francophones !

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Parmi les jeunes, c'est le meilleur. Je n'oserais pas le comparer à Philippe Gilbert mais il pourrait suivre ses traces.

**M. le président.** – Je vous propose d'interrompre ici l'heure des questions et interpellations.

*La séance est suspendue à 14 h 20. Elle est reprise à 16 h 50.*

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – La question de M. Benoît Langendries à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Avenir du tir aux clays en Belgique à la suite de la fermeture de la fosse olympique de tir au clays », est retirée.

## 3 Questions orales (Article 78 du règlement)

### 3.1 Question de M. Gilles Mouyard à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Création d'une piste d'athlétisme indoor à Jambes »

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Les derniers ministres des Sports de la Communauté ont annoncé la création de plusieurs centres sportifs de haut niveau. La Déclaration de politique communautaire ne mentionne qu'un seul centre d'expertise et de formation pour les sportifs de haut niveau, greffé notamment sur les infrastructures existantes. À l'époque, votre prédécesseur avait désigné le site de Jambes pour devenir le centre de référence dévolu à l'athlétisme. Il envisageait notamment d'y créer une piste d'athlétisme *indoor*. Vous le savez, à l'heure actuelle, les championnats francophones dans cette discipline doivent se tenir à Gand, en Flandre, puisque nous ne disposons pas des infrastructures nécessaires.

Plus le dossier avance, moins l'on parle de Jambes. Il y a quelques temps, interrogé par l'une de mes collègues, vous avez fait état de subventions pour les sites de Mons, Verviers, Nivelles, Huy, Rixensart et Bertrix. Dans les cinq dernières communes mentionnées, ces subsides sont destinés à améliorer les pistes extérieures.

Le site de Jambes est-il définitivement abandonné ? J'espère que non car, d'un point de vue géographique, c'est un endroit central et il serait intéressant d'y avoir des infrastructures de qualité.

Au cas où la rénovation du centre Adeps de Jambes est envisagée, pouvez-vous me communiquer le calendrier des travaux ?

Quel est l'état d'avancement du projet de création du centre unique d'expertise et de formation pour les sportifs de haut niveau ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Deux grandes décisions guident la Déclaration de politique communautaire et la volonté du gouvernement.

La première est de rénover en profondeur l'ensemble des centres Adeps durant cette législature. Nous possédons dix-neuf centres, en comptant celui des Arcs, en France. Aujourd'hui, si nous travaillons uniquement avec nos crédits ordinaires, nous disposons de huit millions d'euros par an. La rénovation de ces centres prendra donc un certain temps, mais sitôt terminée nous aurons huit millions d'euros annuels dont nous n'aurons plus strictement besoin.

C'est pourquoi le gouvernement et moi-même souhaitons accélérer la rénovation complète des Centres Adeps, mis à part la finalisation technique. Nous avons déjà repéré les travaux à réaliser. Ceux-ci seront financés soit au rythme d'un montant annuel soit par une méthode qui reste à déterminer, mais quoi qu'il en soit ces centres seront rénovés.

À Jambes, les logements, la salle de conférence et les châssis de fenêtre ont déjà été rénovés et le bâtiment a été mis en conformité avec les nouvelles normes de sécurité. Pour la patinoire, nous avons désigné un bureau d'études qui nous soumettra un devis incluant tout le système frigorifique et la consommation énergétique. Les travaux sur la piste d'athlétisme et dans la salle de mise en condition physique doivent encore être effectués.

J'aimerais vous rappeler, monsieur Mouyard, que la province n'a pas honoré sa part et que la commune s'est retirée. Je ne connais pas le degré de responsabilités de chacun et je ne veux accabler personne mais je constate que la Communauté française se retrouve toute seule !

D'autres centres sont en rénovation, notamment celui de Spa. Mais nous sommes confrontés à une difficulté car lorsque mon prédécesseur a élaboré le cahier des charges, il ne pouvait pas prévoir que les coefficients K seraient revus. Un

million d'euros supplémentaires seront nécessaires pour satisfaire à l'exigence légale. Comme vous voyez, un dossier peut parfois être fin prêt techniquement mais encore évoluer financièrement.

La deuxième décision prévoit la création d'un centre d'expertise ou d'excellence. Comme je l'ai indiqué précédemment à M. Jamar, le cahier des charges rédigé par les bureaux d'experts *Urban Platform* et *MSA Archi 2000 Adviser* est aujourd'hui soumis aux différentes fédérations. Leur avis nous permettra de progresser. L'administration a quasiment achevé son travail d'élaboration des critères d'analyse qui devra être définitivement arrêté par le gouvernement.

Les critères proposés sont ceux relevant des qualités propres du site comme le nombre d'hectares disponibles et la topographie ; les critères de structuration du territoire comme les centres urbains, les espaces verts, les bassins scolaires, le plan de secteur ; les critères d'accessibilité pour les futurs adhérents, comme les réseaux routiers et les transports en commun ; ceux en lien avec la problématique énergétique ; les critères patrimoniaux et environnementaux ; ceux liés aux infrastructures et à leurs nuisances ; enfin, les critères très importants d'attractivité de gestion et de budget pour favoriser la conclusion d'un PPP. À ce propos, la province du Brabant wallon et, apparemment, celle de Liège, ont proposé de dégager des moyens pour cofinancer le projet. Je n'ai pas encore d'écho de la province de Namur.

Tous ces facteurs entreront en ligne de compte dans le choix final. Le jury sera composé de responsables de l'administration, du COIB et d'experts internationaux, notamment de l'Insep que vous aviez projeté de visiter. Nous intégrerons ces derniers au processus de décision afin de pouvoir faire une comparaison avec les critères internationaux.

Je tiens à confirmer que l'objectif est bien de soumettre les candidatures à l'automne.

**M. Gilles Mouyard (MR)**. – J'ai reçu beaucoup d'explications sauf sur l'éventualité d'ouvrir une salle *indoor* à Jambes et d'installer un centre de haut niveau à Namur.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Une seule salle intérieure suffit en Communauté française.

**M. Gilles Mouyard (MR)**. – Je n'en suis pas convaincu mais nos finances ne nous permettent malheureusement pas davantage. La situation en province de Namur est beaucoup plus complexe que ce que vous voulez bien en dire. Je vous assure qu'à l'époque, la province avait bien pris ses

responsabilités pour la patinoire. Il y avait un rapport de force entre la ville et la province de Namur où les majorités politiques n'étaient pas les mêmes. Chacun s'est renvoyé la patate chaude. Nos sportifs devront donc encore aller faire des stages en Communauté flamande ou dans des pays limitrophes, faute d'infrastructures en Communauté française.

### 3.2 Question de M. Marc Elsen à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconnaissance du kin-ball en Communauté française »

**M. Marc Elsen (cdH).** – Monsieur le ministre, j'aimerais beaucoup vous faire partager ma passion pour ce nouveau sport ! Sous la législature précédente, j'avais interpellé votre prédécesseur à propos du développement du kin-ball, un sport récent et en pleine expansion. Je l'avais interrogé sur l'intérêt de sa reconnaissance par la Communauté française. Il m'avait été répondu que la fédération francophone de kin-ball ne remplissait pas les conditions reprises dans le décret organisant le sport en Communauté française, notamment concernant le nombre de membres et le développement de ses activités dans un minimum de provinces francophones. De ce fait, elle ne pouvait être reconnue.

Depuis lors, j'aurais voulu savoir si le dossier avait avancé. Sommes-nous sur la voie d'une reconnaissance de la fédération francophone de kin-ball, ce qui permettrait à ses clubs de bénéficier des mécanismes de subvention de la Communauté française ? Actuellement, la Fédération fonctionne grâce à de nombreux bénévoles. Je me permets d'insister une fois de plus sur le réel intérêt de ce sport qui encourage le travail d'équipe et l'esprit sportif.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Pour avoir assisté à une compétition de kin-ball, je peux vous dire que c'est impressionnant. Le ballon, d'une taille de 1,22 mètre de diamètre est assez imposant. L'intérêt du kin-ball est qu'il peut se pratiquer jeune, dès l'âge de huit ans, qu'il est mixte et qu'il se prête à toutes sortes de combinaisons.

Quand vous aviez posé la question à mon prédécesseur, il avait répondu qu'il ne pouvait reconnaître la fédération de kin-ball car elle ne remplissait pas toutes les conditions requises. Je me permets de vous les rappeler.

Premièrement, il n'existe pas de structure nationale. À l'époque, la Flandre comptait deux

cercles mais pas de fédération. Seule la fédération francophone représentait notre pays dans les rencontres internationales qui réunissaient d'ailleurs peu de participants. On y trouvait surtout le Canada, pays fondateur du kin-ball, la France, le Japon, l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse, le Danemark et la Malaisie.

Deuxièmement, la répartition géographique des clubs ne correspondait pas aux prescrits du décret du 8 décembre 2006. En effet, s'il est vrai que plusieurs clubs se sont développés dans la région liégeoise, surtout dans les écoles, nous constatons que dans les autres provinces il y en a peu, dont certains comprenant six à dix membres seulement. Le critère de représentativité de la discipline décrit dans le paragraphe 4 de l'article 17 était donc insuffisamment rencontré.

La demande de reconnaissance a été introduite le 12 décembre 2007. Comme vous le savez, l'administration a notifié son refus en date du 20 novembre 2008.

Depuis lors, aucune autre demande n'a été enregistrée, ni à l'administration ni au cabinet, ce qui signifie que le dossier n'a plus évolué depuis.

Néanmoins, et je vous rejoins sur ce point, comme la discipline suscite énormément d'intérêt chez les jeunes et les moins jeunes, elle pourrait rapidement gagner du galon et être conforme dans les prochains mois aux critères de reconnaissance qui n'avaient pas été remplis à l'époque.

Dès lors, je profite de votre intervention pour inviter les différents responsables de la fédération de kin-ball à déposer un nouveau dossier de demande de reconnaissance.

Y a-t-il des éléments neufs depuis ?

Oui. J'en pointerai deux pour vous démontrer combien le kin-ball nous tient à cœur. À défaut de reconnaissance et de subvention, la fédération a bénéficié de l'octroi d'un poste APE, ce qui lui permet de développer et de promouvoir la discipline.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que le kin-ball est parfaitement éligible pour participer à l'opération « Été sport ». En effet, il n'est pas nécessaire d'être une fédération reconnue pour bénéficier des subventions. Rien n'empêche donc cette fédération et ces clubs d'introduire une demande d'organisation de stages de une, deux, ou trois semaines et de recevoir à chaque fois 650 euros, ce qui leur permettra de promouvoir le kin-ball auprès des plus jeunes pendant les vacances, d'accroître éventuellement le nombre de pratiquants et de remplir au plus vite les condi-

tions de reconnaissance, comme vous et moi l'espérons.

**M. Marc Elsen (cdH).** – Tous ceux qui sont intéressés par le kin-ball ne manqueront certainement pas de répercuter cette amorce de reconnaissance officielle. Les perspectives que nous ouvre votre réponse participeront à n'en pas douter à la valorisation de ce sport.

**M. le président.** – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

— *L'heure des questions et interpellations se termine à 17 h 05.*